ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

grande distribution

Question écrite n° 53381

Texte de la question

Se référant à la réponse de son prédécesseur à sa question écrite n° 35619 du 11 octobre 1999 (JO, AN, 21 février 2000) à l'égard des relations des fournisseurs avec la grande distribution, M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser l'état actuel de la mise en oeuvre des nouvelles orientations « complétées par la création d'une commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles entre fournisseurs et distributeurs qui feront partie des nouvelles régulations pour lesquelles le Gouvernement prépare un projet de loi ».

Texte de la réponse

Les nouvelles orientations relatives aux relations entre les fournisseurs et la grande distribution définies lors des Assises du commerce et de la distribution, le 13 janvier 2000, complétées par la Commission des pratiques commerciales et des relations contractuelles entre fournisseurs et distributeurs, seront mises en pratique lors de l'adoption définitive du projet de loi relatif aux nouvelles régulations économiques. Ce texte est en cours d'examen au Parlement. En attendant son vote définitif, le Gouvernement continue à appréhender certaines des pratiques mises en oeuvre dans les relations entre les fournisseurs et la grande distribution au regard des dispositions du titre iv du livre iv du code du commerce et à saisir le cas échéant les juridictions tant civiles que pénales des pratiques illégales ou abusives.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53381
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6296
Réponse publiée le : 12 février 2001, page 959